

COMMUNE DE WILTZ

CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront **le mardi, 17 septembre 2024 à 08.30 heures** dans la **salle des séances de l'Hôtel de ville**, pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1. Emprunt 2024 ; accord bancaire
- 1.2. Tableau des modifications budgétaires

2. CONVENTIONS

- 2.1. Ecole de musique : convention CMNord 2024/2025
- 2.2. Valorlux asbl : convention pour la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique
- 2.3. Apiculteurs du canton de Wiltz Asbl : convention relative à une mise à disposition

3. TRANSACTIONS

- 3.1. Weidingen, Am langen Ahl : acquisition d'immeubles ; compromis
- 3.2. Wiltz, Route de Winseler 26 ; bail emphytéotique

4. URBANISME

- 4.1. Wiltz, Route de Winseler 26 : morcellement

5. REGLEMENTS

- 5.1. Règlement des bâtisses d'Eschweiler, Erpeldange, Knaphoscheid et Selscheid ; modifications

6. PROJETS

- 6.1. Wiltz, Gruberbeerig 8 : Centre socio-culturel Prabbeli ; ventilation cinéma
 - 6.1.1. devis
 - 6.1.2. crédit nouveau
- 6.2. Structure intégrée <Wunne mat der Wooltz> - école de musique : participation du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; avenant à la convention

7. NATURE ET FÔRETS

- 7.1. Plan de gestion annuel 2025

8. PERSONNEL

- 8.1. Service technique : Réduction de stage de Monsieur Deumer
- 8.2. Service des régies :
 - 8.2.1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle ; carrière Q2
 - 8.2.2. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle ; carrière Q1
 - 8.2.3. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle ; carrière Q2

9. CONSEIL COMMUNAL

- 9.1. Congé politique supplémentaire

Ville de Wiltz

Administration communale • Collège échevinal • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • E-mail: college.echevinal@wiltz.lu • www.wiltz.lu

COMMUNE DE WILTZ

CONSEIL COMMUNAL

10. DIVERS

10.1. Droit d'initiative du conseiller communal, questions écrites

Ainsi arrêté à Wiltz, le 10 septembre 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins,
La présidente, La secrétaire,

